

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 10
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
05/03/2025

**Séance du 19/03/2025 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE, Laëtitia, FONTAINE Valérie, DUPUIS Charlotte et Mme BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, POTTIE Jean-Pascal, M CARDOSO Dominique et M GUILBAUT Bernard

ABSENTS : Monsieur BARBAY Daniel,

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
Mme MARECHAL Claire à Mme FONTAINE Valérie
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

Budget Primitif 2025

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia LEMOINE, adjointe en charge des finances qui présente à l'assemblée, le projet de budget primitif 2025, appuyé de tous les documents propres à justifier ces propositions.

Madame LEMOINE informe que la commission des finances a émis un avis favorable sur le budget primitif 2025 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame LEMOINE

APRES avis de la commission des finances en date du 05/03/2025

APRES avoir examiné le budget primitif 2025

APRES avoir délibéré

ADOPE à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 358 336.40 euros

Recettes : 1 358 336.40 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 348 119.06 euros

Recettes : 1 348 119.06 euros

DCM-2025-06

TOTAL DU BUDGET :

Dépenses : 2 706 455.46 euros

Recettes : 2 706 455.46 euros

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART